

Passeurs de terres

et Terre de Liens
Pays de la Loire

Reconnue d'intérêt général, l'association **Terre de Liens Pays de la Loire** œuvre pour préserver les terres agricoles sur le long terme, par des installations sur des fermes en agroécologie, en mobilisant les citoyen·nes et acteurs du territoire.

Elle accueille des paysan·nes et futur·es paysan·nes et les aide à construire leur projet foncier, jusqu'à l'achat de la ferme par une structure d'acquisition collective. Elle les accompagne ensuite tout au long de leur activité sur la ferme.

Créée en 2018 par Terre de Liens Pays de la Loire et des organisations paysannes et naturalistes pour compléter les outils d'acquisition foncière existants,

Passeurs de terres :

- collecte de l'épargne citoyenne et solidaire pour acquérir des fermes ;
- s'engage à ne jamais revendre les terres acquises, pour les transmettre aux générations futures ;
- contribue à développer la biodiversité sur les fermes acquises.



PASSEURS
de TERRES

PASSEURS DE TERRES

70 Route de Nantes
49610 MÛRS-ÉRIGNÉ

contact@passeursdeterres.org
06 72 59 28 37

www.passeursdeterres.org

Imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales.
Ne pas jeter sur la voie publique.

ENSEMBLE, ACHETONS ET PRÉSERVONS LA FERME DE REDURIN

PLESSÉ (44)
AGGLOMÉRATION DE REDON

Passeurs de terres a été créée par :

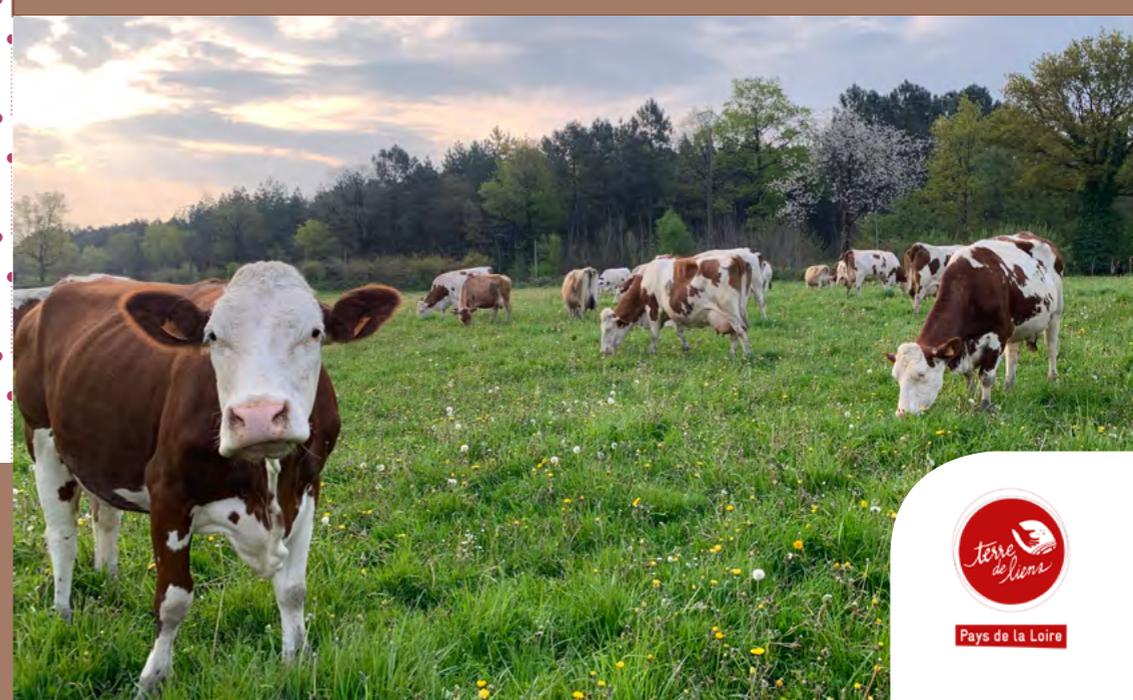


*Passeurs de terres :
le pari que fermier·es
et citoyen·nes peuvent se
faire confiance pour gérer
et préserver ensemble
les terres agricoles.*

Avec le soutien de :



Passeurs de terres est une Entreprise Solidaire
reconnue d'Utilité Sociale depuis 2019



Un regroupement de fermes pour maintenir l'élevage laitier bio !

Les fermiers et fermières de la Ferme de Redurin



« Notre ferme aujourd'hui correspond à trois fermes hier, et ça tombe bien puisque nous sommes trois ! Notre projet s'inscrit dans l'agriculture plurielle et collective propre au territoire de Plessé. »



« L'hétérogénéité de ces terres est intéressante agronomiquement : des terres portantes pour pâturer tôt à la sortie de l'hiver, et des terres plus humides pour garder de l'herbe verte en plein été. Cela permettra de conforter le système fourrager et de se rassurer face aux sécheresses dues au changement climatique. »

A l'été 2021, Léa et Théo, alors en recherche d'associé, rencontrent Léon, en projet d'installation sur la ferme de sa grand-mère. Ils et elle décident de s'associer pour reprendre la ferme de Redurin, tenue alors par Maryvonne et Loïc Lagré, et qui jouxte les terres familiales de Léon.

Léa, Léon et Théo créent le GAEC Les Fermes à Vol d'Oiseau en avril 2023 : 110 hectares de terres pour de la polyculture-élevage de vaches laitières bio.

La biodiversité y trouve sa place progressivement, avec 12 kilomètres de haies déjà présents, que le collectif souhaite préserver et développer.

Aujourd'hui, Maryvonne et Loïc souhaitent vendre leurs terres (41,6 hectares). **Voulant assurer la pérennité de cette ferme et en faciliter la transmission plus tard, Léa, Théo et Léon ont souhaité une acquisition collective par Passeurs de terres.**

L'ACHAT PAR PASSEURS DE TERRES PERMET DE SÉCURISER L'INSTALLATION DE 3 JEUNES EN ÉLEVAGE LAITIÉR BIO ET DE PRÉSERVER LES TERRES DE LA FERME DE REDURIN.



Le parcours de Léon

Léon, 25 ans, est **originaire du territoire**, ses parents produisent de l'osier pour la vannerie. Il est **passionné par les vaches**, notamment les races anciennes. Depuis l'achat de sa première vache à 12 ans, il s'était constitué un petit troupeau d'une vingtaine d'animaux, en parallèle de son activité de **salaré agricole**.



Le parcours de Théo

Théo a grandi dans le Perche en Normandie dans une ferme laitière. A 32 ans, il a déjà eu de **nombreuses expériences agricoles**, après 8 années à travailler en tant que salarié dans différentes productions agricoles à travers la France. Il a ainsi pu comparer différents systèmes, l'amenant à **choisir un modèle d'élevage bio, autonome** et axé sur le pâturage pour sa propre installation.



Le parcours de Léa

Si Léa n'a pas grandi sur une ferme, elle se sent **proche du milieu agricole** de par sa famille maternelle. Elle se rapproche de l'**agriculture paysanne** au cours de ses premières expériences professionnelles, puis décide de se reconverter. Son expérience de fabrication de **reblochon fermier AOP en Savoie** lui donne l'envie de s'installer en tant que paysanne-fromagère.



Le projet agricole

Le collectif souhaite mettre en place un **système le plus autonome possible**, en limitant la mécanisation, donc en maximisant le pâturage. Le devenir des veaux mâles nés sur la ferme fait aussi partie de leurs préoccupations : l'**élevage de quelques boeufs** est envisagé. Une partie du lait produit sera **transformé en fromages**, en complément de la gamme locale existante.



Ensemble, achetons et préservons la ferme de Redurin

L'achat de la ferme de Redurin par la coopérative Passeurs de terres est rendu possible par le seul engagement des citoyennes et citoyens.

En déposant une partie de votre épargne auprès de la coopérative, vous permettez à Passeurs de terres d'atteindre le montant nécessaire pour l'acquisition de ces terres.

Par cet achat de parts sociales, **vous devenez coopérateur ou coopératrice**. Vous pourrez ainsi prendre part aux décisions et orientations de la coopérative, notamment lors de l'Assemblée générale.



* Dans le cadre du dispositif en vigueur Loi Madelin (Loi 2018-1317 du 28.12.2018, art 118.) Le taux est actuellement fixé à **18% ou 25%**, suivant les périodes de souscriptions (en 2023, du 1 janvier au 12 mars : 18%, et 25% du 12 mars au 31 décembre). Pour plus d'information et de détails sur le dispositif, consultez le site du Ministère : economie.gouv.fr



Comment souscrire ?

Les documents de présentation et le bulletin de souscription sont disponibles :

www.passeursdeterrres.org
(rubrique « Participer »)

06 72 59 28 37

contact@passeursdeterrres.org

Réduction d'impôt de **- 25%***